



14 novembre 2007

C 22/2007

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 14 novembre 2007)**

### **Pully-Plage - Piscine couverte Remplacement des installations d'automates de contrôles des entrées (Préavis N° 20 - 2004)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 3 novembre 2004, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 210'000.-, destiné à couvrir les frais liés à la réalisation de l'objet cité en titre.

Les objectifs principaux de ce projet étaient les suivants :

- le remplacement du système de contrôle des entrées des deux établissements de bains qui présentait des problèmes techniques irréparables ;
- la mise en place d'un outil permettant une gestion et une analyse efficiente des données de fréquentation des établissements ;
- la possibilité de diversifier l'offre à la clientèle, de faciliter l'accès aux installations grâce à un système automatique et de mettre à disposition un produit évolutif à même d'offrir des synergies avec d'autres établissements (piscines ou autres entités).

La dépense totale s'est élevée à Fr. 209'244.85.

Les interventions principales ont eu lieu durant l'hiver et le printemps 2005, permettant de mettre en fonction le nouveau système à Pully-Plage pour l'ouverture de la saison 2005. Comme généralement lors de la mise en place de systèmes informatiques, il a été nécessaire d'effectuer de nombreux paramétrages et adaptations diverses, causant dans un premier temps, certains désagréments d'utilisation.

En outre, deux fonctions faisant partie intégrante du cahier des charges de l'entreprise adjudicatrice n'ont été délivrées qu'à partir de la saison 2007, nécessitant la retenue d'une somme importante jusqu'à obtention du produit commandé.

A ce jour, et après le bouclage de la saison 2007, la Municipalité tient à relever que les objectifs fixés ont été pleinement atteints, grâce à un suivi minutieux du dossier et une bonne gestion de ce projet.